



CONTACT PLUS : une nouvelle Mesure spécifique à l'actif de VigiGerme®

CONTACT PLUS, une Mesure spécifique façonnée par la nécessité d'appliquer des mesures de précautions qui dépassent le cadre de la Mesure spécifique CONTACT. L'élaboration de la Mesure spécifique est le fruit d'un travail commun de représentants médicaux, infirmiers, PPS et autres professionnels des départements médicaux et d'exploitation

Bon à savoir

Les recommandations à appliquer ne sont pas nouvelles ; elles sont déjà bien connues et mises en œuvre par les professionnels confrontés aux situations mentionnées ci-dessous (Quand)

Jusqu'à ce jour, elles ont été émises sous forme de procédures, maintenant elles sont déclinées sous forme de Mesure spécifique avec une signalisation distincte (voir ci-contre) qui a l'avantage d'être visible à l'ensemble des collaborateurs des HUG et de signifier l'ensemble des mesures de précautions à mettre en œuvre

Quoi

La Mesure spécifique CONTACT PLUS définit les champs des mesures de précautions à appliquer pour la prise en charge de patients colonisés / infectés avec certaines bactéries multi-résistantes, ou infectés avec d'autres bactéries sporulées ou des virus digestifs hautement transmissibles en milieu hospitalier.

Quand

Les indications actuelles à la Mesure spécifique CONTACT PLUS sont les suivantes uniquement : *Acinetobacter baumannii* multi-résistant ; Entérobactérie productrice de carbapénémases (CPE) ; *Enterococcus faecium / faecalis* résistant à la vancomycine (VRE) ; Infection à *Clostridium difficile* ; Infection à Norovirus ; sur recommandation du sPCI

Nota : il n'y a pas de point commun à ces situations cliniques, en dehors des mesures de prévention de la transmission à appliquer

Comment

La mesure spécifique CONTACT PLUS répond des principes d'application des Mesures spécifiques ; ses particularités sont déclinées dans la page web selon les quatre domaines : Généralités ; Hygiène des mains et équipement de protection de personnes ; Hygiène de l'environnement ; Acteurs et rôles, comme pour les mesures de base et les autres Mesures spécifiques

Les champs d'application de la Mesure spécifique CONTACT PLUS s'étendent à la chambre d'hébergement (chambre individuelle ou regroupement obligatoire), à l'entretien de l'environnement (désinfection quotidienne avec un produit spécifique) et des dispositifs médicaux (désinfection avant la sortie de chambre), aux déplacements du patient (concertés, planifiés organisés), à l'évacuation du linge et des plateaux-repas, à l'usage de l'équipement de protection de personnes, aux visiteurs (restriction, information, éducation).

Les planches d'étiquettes de signalisation CONTACT PLUS pour la porte et de pictogrammes autocollants pour les autres supports sont disponibles au magasin (articles 494286 et 464285)

- Nota : l'étiquette s'adressant au visiteur (article 439808) est dissociée de celle qui s'adresse au professionnel ; elle est à apposer sur la porte d'une chambre individuelle ou de regroupement en cas de Mesure spécifique CONTACT PLUS puisque le visiteur doit être informé de la manière d'utiliser l'équipement de protection de personnes.

Le pictogramme apparaît dans le Cockpit médical DPI dès la Mesure spécifique prescrite, à l'instar de toute autre Mesure spécifique.

Aspect pratiques / logistiques

<http://vigigerme.hug-ge.ch/mesures-a-appliquer/mesure-specifique-contact-plus-generalites>

